

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2872

présenté par  
M. Meurin et Mme Frigout

-----

**ARTICLE 11 QUATER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article accorde des dérogations considérables dans le cadre de l'implantation d'installation de panneaux photovoltaïques. Si une réglementation est en vigueur, c'est précisément par prudence. Il est regrettable de revenir dessus.